Quelques informations sur les requérant-e-s d'asile mineur-e-s non accompagné-e-s

Qui sont les RMNA?

Les requérant-e-s d'asile mineur-e-s non accompagné-e-s (RMNA), ce sont des jeunes, majoritairement des garçons, âgés de moins de 18 ans, qui viennent en Suisse demander l'asile sans être accompagnés d'un représentant légal.

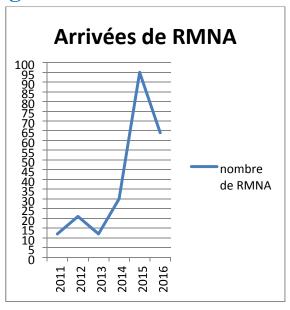
C'est ainsi qu'au terme d'un long voyage, bien souvent dangereux, ces jeunes se retrouvent sans parent dans l'un des centres d'enregistrement que compte la Suisse. A la suite de l'ouverture de la procédure de demande d'asile, ils sont répartis dans toute la Suisse à l'instar des requérants d'asile majeurs.

Les mineur-e-s sont les requérant-e-s d'asile les plus vulnérables. Ils ou elles se retrouvent seul-e-s, dans une procédure compliquée et face à une culture et une langue qu'ils ne connaissent pas. Ils ou elles vivent des expériences parfois traumatisantes au travers de leurs parcours, et l'absence de contact avec les membres de leur famille constitue une épreuve exténuante.

Dans le canton de Fribourg, les RMNA sont hébergé-e-s dans quatre foyers pour requérante-s d'asile, lesquels accueillent également des familles. Ce sont : le foyer des Remparts à Fribourg, le foyer de la Rosière à Grolley, le foyer des Passereaux à Broc et le Foyer du Lac à Estavayer-le-Lac. Les plus jeunes, en dessous de 14 ans, sont logés en institutions spécialisées s'il y a de la place disponible.

En 2016, 64 RMNA sont arrivés dans le canton de Fribourg (sur un total de 585 requérant-e-s d'asile). Actuellement, un total de 94 RMNA sont hébergés sur le territoire cantonal.

Phénomène fortement lié aux flux migratoires, l'arrivée des RMNA est en augmentation. Alors qu'en 2011, on comptait 12 arrivées de jeunes mineurs, les arrivées ont culminé en 2015 à 95.



La prise en charge des RMNA dans le canton de Fribourg

Dans les foyers qui accueillent des RMNA, les équipes d'encadrement sont renforcées par du personnel spécialisé. Les intervenant-e-s en protection de l'enfance (IPE) du Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ) remplacent les parents de ces jeunes pour tout ce qui relève de l'administratif. Ils ou elles doivent veiller à ce que tout fonctionne entre l'école, le foyer, les cours de langue etc. Pour cela, la coordination et la collaboration entre les différents acteurs intervenant dans la vie des RMNA (notamment Caritas, ORS qui héberge et encadre les réfugiés et les requérants d'asile à Fribourg depuis 2008, éducateurs et éducatrices du foyer) doit être optimale afin de leur permettre de grandir dans environnement favorable leur un développement. Une réflexion est menée actuellement entre les divers intervenants pour revoir l'encadrement de ces jeunes en fonctions de leurs besoins.

Quelle offre de formation pour les requérants mineurs non accompagnés ?

Lorsqu'ils arrivent à Fribourg, la plupart des RMNA ne souhaitent qu'une chose : commencer l'école.

Après trois mois de cours de langue dispensés par ORS, les jeunes de moins de 16 ans doivent aller à l'école, soit dans une classe d'accueil, soit dans une classe normale.

Pour les plus âgés, diverses options existent :

- Des cours de français intensif de six mois
- L'école professionnelle pour les migrants d'une durée maximale de deux ans portant sur le civisme, l'orientation professionnelle, la culture générale, les mathématiques, etc.
- Un semestre de motivation qui permet de comprendre le marché du travail en Suisse et comment entreprendre les démarches pour trouver une place d'apprentissage
- Des programmes d'occupation qui leur permettent de gagner un peu d'argent

La possibilité pour un jeune de pouvoir bénéficier de ces activités dépend bien souvent des places disponibles et parfois un RMNA peut rester inoccupé quelque temps avant d'intégrer l'une ou l'autre de ces activités.

En automne 2016, deux classes ont été créés à l'Ecole professionnelle artisanale et industrielle (EPAI), à Fribourg. Celles-ci s'ajoutent aux quinze classes déjà existantes (180 personnes). Les 2/3 des places sont réservées aux requérants d'asile et aux réfugiés. Par ailleurs, dans les structures ORS, dix classes préparatoires à l'EPAI ont été renouvelées à la dernière rentrée scolaire, ainsi que deux classes d'alphabétisation (environ 150 places).

Il faut en outre relever la collaboration avec les dispositifs d'insertion, notamment la PlateForme Jeunes.

Aspects financiers de la prise en charge des RMNA

Pour un RMNA, le séjour dans un centre coûte CHF 2'860.-par mois au canton, soit CHF 94.10 par jour. Le forfait global octroyé au canton par la Confédération s'élève à CHF 48.30 par jour et ne couvre pas les frais.

Selon les normes cantonales, les RMNA ont droit à un montant de CHF 13.- par jour pour la nourriture, les vêtements, l'argent de poche et la formation.

L'étape décisive : la majorité

Pour la plupart des jeunes, l'atteinte de la majorité représente une étape heureuse de leur vie. En revanche, pour les RMNA, ce passage signifie qu'ils ne sont plus protégés par la Convention internationale des de l'enfant et qu'une décision de renvoi peut intervenir à n'importe quel moment. En effet, jeunes bénéficient de protections supplémentaires en comparaison des requérants d'asile adultes avant leur majorité. Car c'est à la Suisse de garantir et s'assurer que le jeune sera pris en charge à son retour dans son pays d'origine en cas de renvoi. C'est-à-dire qu'il soit en sécurité, qu'un proche s'occupera de lui, que sa famille lui permette de vivre dans des conditions décentes et qu'il puisse accéder à une formation. Ces garanties étant souvent difficiles à donner, ces jeunes restent jusqu'à leur majorité et, reçoivent ensuite une réponse négative à leur demande d'asile. Il leur est alors difficile, après s'être habitués à la vie en Suisse et s'être insérés dans un tissu social de se retrouver de nouveau déracinés et renvoyés dans un pays où ils doivent recommencer à zéro.

Parcours de vie d'un ex-RMNA

Alain* est arrivé d'Angola à l'âge de 14 ans avec son frère à Vallorbe en 2002. Ils ont été déplacés d'abord à Berne, puis dans le canton de Fribourg. Dans un premier temps, ils sont pris en charge par une famille d'accueil : « c'était un couple âgé

avec un enfant déjà adulte qui avait l'habitude d'accueillir des personnes migrantes ».

Puis, ils intègrent le foyer Saint-Etienne (Institution d'accueil pour enfants et adolescents en difficulté). « Je n'ai pas à me plaindre. Dans mon cas, j'ai été très bien accueilli et le foyer, c'était du luxe pour moi, c'était bien ».

Grâce à sa facilité d'apprentissage des langues, après six mois, Alain peut rejoindre l'école jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire. Sa passion, c'est le foot, c'est pourquoi il intègre très vite une équipe.



L'équipe de foot de jeunes requérants d'asile du canton de Fribourg (2015). Copyright : ORS

A sa majorité, Alain souhaite commencer un apprentissage. « Ça a commencé à coincer à cause des histoires de papier qui ne jouaient pas ». Il ne se démonte pas et effectue un préapprentissage. Mais sa situation ne s'arrange pas et malgré un patron satisfait de son travail, Alain reste une année sans occupation professionnelle. « Ils m'ont interdit de travailler, un jour, je reçois une lettre de renvoi alors que ça faisait déjà un moment que j'habitais là, j'ai dû me battre pour rester ».

Après de nombreux courriers de soutien envoyés par son entraineur, les professeurs, les amis, les éducateurs et l'aide apportée par les assistants sociaux dans le cadre de sa procédure de recours, Alain obtient finalement un permis B qui lui permet de rester et d'effectuer un apprentissage en carrosserie.

Dernièrement, Alain a entrepris les démarches pour recevoir un permis C, qui octroie le statut de résident permanent en Suisse. Après un premier apprentissage de carrossier/tôlier, il effectue actuellement son 2^{ème} apprentissage de peintre en carrosserie pour, qui sait, peut-être monter sa propre entreprise. Et bien sûr, il compte continuer le foot, sa passion de toujours.

De nombreux jeunes se retrouvent dans la même situation qu'Alain au moment de leur majorité : scolarisés, habitués à la vie en Suisse et souhaitant mener à bien un projet professionnel ; ils se retrouvent face à une réponse négative à leur 18 ans. Certains doivent alors repartir dans un pays qu'ils ont quitté depuis des années et avec lequel ils n'ont souvent plus de lien. A l'image de Kone, ce jeune joueur de foot du SC Guin qui a dû repartir en Côte d'Ivoire après avoir passé quatre ans en Suisse.

Copyright: ORS

*prénom d'emprunt

(texte paru dans le Bulletin d'information de la DSAS en juin 2015 et actualisé)

DSAS/Janvier 2017